

L'élaboration de produits terminologiques dans les domaines de pointe : quelques constats

Monique C. Cormier

Volume 34, numéro 3, septembre 1989

1. Actes du Colloque Les terminologies spécialisées : Approches quantitative et logico-sémantique et 2. Actes du Colloque Terminologie et Industries de la langue

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/002379ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/002379ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Presses de l'Université de Montréal

ISSN

0026-0452 (imprimé)

1492-1421 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Cormier, M. C. (1989). L'élaboration de produits terminologiques dans les domaines de pointe : quelques constats. *Meta*, 34(3), 586–593.
<https://doi.org/10.7202/002379ar>

L'ÉLABORATION DE PRODUITS TERMINOLOGIQUES DANS LES DOMAINES DE POINTE : QUELQUES CONSTATS

MONIQUE C. CORMIER
Université de Montréal, Montréal, Canada

«Une communauté née de l'usage d'une langue nécessite aussi la mise en œuvre des moyens de promotion de cette langue.» (Alain Decaux, *Le Monde*, Dimanche 31 juillet — lundi 1^{er} août 1988)

Les secteurs de pointe présentent des problèmes particuliers lorsque vient le temps d'élaborer des répertoires terminologiques¹. Ce qui caractérise les terminologies de pointe, c'est qu'elles se font rapidement. Le temps qui s'écoule entre la percée d'une nouvelle technologie et la parution d'un répertoire est parfois très court. Le retard sur la réalité, si souvent observé en lexicographie, disparaît alors en partie, mais non sans un certain nombre d'inconvénients. J'en mentionnerai quelques-uns. D'abord, dès la mise en chantier du travail terminologique, la collaboration extrêmement étroite qui doit exister entre les experts et le terminologue risque de gêner ce dernier dans son autonomie, celle en tout cas dont il jouit naturellement lorsqu'il travaille dans un domaine traditionnel. Ensuite, la documentation spécialisée sur laquelle s'appuie le terminologue pour établir son corpus d'analyse est très dispersée puisqu'elle repose surtout sur des périodiques. De plus, dans l'établissement de la nomenclature, le terminologue se retrouve souvent devant des vides terminologiques causés par le découpage différent de la réalité d'une langue à une autre, sans compter les «oublis» terminologiques, faute de corpus linguistiques ou métalinguistiques. En outre, à ce stade, la concurrence synonymique étant très forte, l'usage n'ayant pas toujours opéré de choix, il peut être difficile de distinguer la terminologie fondamentale de la terminologie d'entreprise. La pénétration massive des emprunts dans les secteurs de pointe pose aussi problème et on hésite à les admettre, au moins tant que l'usage ne les a pas consacrés. Enfin, les répertoires issus de ces terminologies devant être publiés rapidement, on évite parfois d'appliquer les règles de base qui sous-tendent la fabrication des produits terminologiques. Malgré toutes ces difficultés, il est tout à fait possible de réaliser des produits terminologiques de qualité dans les domaines de pointe.

Un projet que j'ai dirigé en 1987-1988 avec Jean-Claude Boulanger, de l'Université Laval, pour le Centre canadien de recherche sur l'informatisation du travail (CCRIT)², avait pour but d'élaborer un vocabulaire exhaustif de la bureautique pour répondre aux besoins spécifiques des usagers canadiens et de l'industrie des logiciels et des systèmes. La bureautique a alors été définie comme l'application de l'électronique, de l'informatique, des télécommunications et de l'organisation administrative au travail de bureau. À cette fin, nous nous sommes d'abord interrogés sur l'existence d'une terminologie de la bureautique, sur son état et sur son accessibilité. L'étude a permis de recenser 129 répertoires terminologiques³ qui portaient sur la bureautique et ses domaines connexes et qui, sauf exception⁴, étaient parus entre 1980 et 1987. Ces répertoires pouvaient être unilingues français, unilingues anglais, bilingues ou multilingues. Cependant, dans les deux

derniers cas, ils devaient comprendre au moins le français ou l'anglais comme langue de départ ou d'arrivée. La recherche a établi que ces répertoires traitaient de la bureautique d'une manière exhaustive, ce qui rendait tout à fait inutile, dans l'immédiat, l'élaboration d'un nouveau vocabulaire⁵.

Si les 129 répertoires examinés répondent, dans leur ensemble, aux besoins des particuliers comme des entreprises, on ne s'étonnera pas que ces ouvrages, canadiens, américains et européens, n'aient pas tous la même valeur. Certains sont en effet de très grande qualité, tant du point de vue linguistique que technique, d'autres plus faibles.

Ainsi, des 129 répertoires catalogués, près de la moitié, c'est-à-dire 61 ouvrages, sont, à notre avis, des ouvrages de qualité. Parmi ceux-là, 23 ouvrages sont de qualité remarquable⁶, soit dix-huit vocabulaires et cinq lexiques. Par «vocabulaire», il faut entendre un «répertoire qui inventorie les termes d'un domaine, et qui décrit les notions désignées par ces termes au moyen de définitions ou d'illustrations»⁷. Enfin, par «lexique», il faut entendre un «répertoire qui inventorie des termes accompagnés de leurs équivalents dans une ou plusieurs autres langues, et qui ne comporte pas de définitions»⁸.

LES CRITÈRES DE FIABILITÉ

Voyons quels sont les critères qui ont permis de juger de la qualité des ouvrages ou, si l'on veut, de leur fiabilité. Ces critères⁹ peuvent être formulés brièvement sous forme de questions touchant l'auteur et l'édition, la présentation de l'ouvrage par l'auteur, la présentation matérielle de l'ouvrage et son contenu.

Sur l'auteur et l'édition

1. L'auteur est-il une autorité dans le domaine dont traite le répertoire? A-t-il d'autres publications de ce genre à son actif? Dans l'affirmative, sont-elles reconnues pour leur fiabilité?
2. La maison d'édition qui publie cet ouvrage s'en fait-elle une spécialisation?
3. L'ouvrage est-il récent? S'il s'agit d'une nouvelle édition, est-ce une simple réimpression ou une édition revue et augmentée?
4. Quel est le lieu d'édition? (Facteur important pour savoir s'il s'agit d'une terminologie québécoise, française, américaine, britannique, etc.)

Sur la présentation de l'ouvrage par l'auteur

1. L'auteur expose-t-il la méthodologie utilisée pour la production de l'ouvrage?
2. Précise-t-il clairement à qui s'adresse l'ouvrage? Dans l'affirmative, s'agit-il de spécialistes, d'apprenants ou de profanes?
3. L'ouvrage est-il à caractère didactique, normatif ou d'uniformisation?

Sur la présentation matérielle de l'ouvrage

1. S'agit-il d'une présentation alphabétique ou systématique?
2. Si la présentation est systématique, l'ouvrage comporte-t-il un index alphabétique des termes traités?
3. L'ouvrage comprend-il une bibliographie? Le cas échéant, celle-ci est-elle exhaustive?
4. L'ouvrage comprend-il une liste des abréviations utilisées, une liste des domaines d'emploi?

5. L'ouvrage comprend-il des illustrations, des tableaux, des schémas, etc. qui facilitent la compréhension des notions ?

Sur le contenu de l'ouvrage

Données terminologiques

1. L'ouvrage comprend-il seulement des unités terminologiques simples (exemples : «logiciel», «éditique», «bureautique»), ou répertorie-t-il aussi des unités terminologiques complexes (exemples : «courrier électronique», «correcteur orthographique», «carte à perforations marginales», «temps de mise sous tension») ?
2. Les marques grammaticales sont-elles indiquées ?
3. Les marques d'usage (valeur d'un terme du point de vue sociolinguistique : niveau de langue, fréquence et marque chronologique, marque géographique) sont-elles précisées ?
4. Les variantes orthographiques, lorsqu'il en existe, sont-elles données ?
5. Les synonymes, lorsqu'il en existe, sont-ils mentionnés ?
6. Les renvois à des termes synonymes ou à des notions apparentées sont-ils indiqués ? Le cas échéant, ces renvois sont-ils systématiques, fréquents ou occasionnels ?
7. Les domaines ou sous-domaine d'emploi sont-ils précisés pour chacun des termes traités ?
8. Selon le type de répertoire, les termes traités sont-ils appuyés d'une définition ou, à défaut, d'un contexte ?
9. Ont-ils fait l'objet d'avis de recommandation ou de normalisation par des organismes mandatés à cette fin ? Dans l'affirmative, le précise-t-on chaque fois que c'est le cas ?
10. Les équivalents proposés proviennent-ils d'un corpus traduit ?

Qualité de l'analyse terminologique

1. Lorsque l'auteur a exposé une méthodologie au début de l'ouvrage, l'a-t-il suivie ?
2. La nomenclature traitée est-elle exhaustive ?
3. Le système de renvois est-il cohérent ?
4. Les définitions ou les contextes sont-ils précis et clairs ?
5. S'il s'agit d'un ouvrage bilingue ou multilingue, les équivalents semblent-ils justes ?

L'examen d'un répertoire terminologique de pointe à l'aide des questions posées ne remplacera jamais, c'est certain, l'examen que l'usager lui fait subir à le fréquenter assidûment. Il permet toutefois d'apprécier assez rapidement la qualité d'un ouvrage.

Afin d'évaluer de la façon la plus objective possible la fiabilité des répertoires de la bureautique recensés, ces critères leur ont donc été appliqués¹⁰. Il faut rappeler ici que, dans 129 répertoires étudiés, on retrouvait 92 vocabulaires, trente lexiques et sept diction-

naires encyclopédiques et que 85 ouvrages étaient bilingues ou multilingues. De ce nombre, 55 étaient des vocabulaires et trente des lexiques (Tableau 1). Comme il a été mentionné précédemment, après analyse, 61 répertoires présentaient un certain degré de qualité, et 23 ouvrages pouvaient être qualifiés de supérieurs (Tableau 2). Parmi ceux-ci, vingt étaient des vocabulaires et trois des lexiques. Enfin, dans les dix répertoires bilingues, sept étaient des vocabulaires et trois des lexiques (Tableau 3).

Par ailleurs, si l'on regarde la provenance des 23 ouvrages qualifiés de supérieurs, neuf ont été publiés aux États-Unis, sept en France, trois au Canada, deux conjointement au Canada et aux États-Unis et deux en Suisse (Tableau 4). De ces 23 répertoires, dix-sept ont été publiés par des éditeurs commerciaux, trois par des entreprises et trois par des organismes publics (Tableau 5). De plus, si dix-huit des 23 ouvrages ont été publiés entre 1981 et 1987, cinq l'ont été avant 1980 (Tableau 6). Enfin, dans quinze cas, il s'agissait d'une première édition, dans quatre cas, d'une deuxième, dans deux cas, d'une troisième et, dans un cas chacun, d'une sixième et d'une neuvième édition.

CONCLUSION

Que peut-on maintenant tirer de ces chiffres ? Des conclusions prudentes que l'on prendra garde de généraliser puisque l'étude n'a porté que sur 129 répertoires terminologiques touchant un seul domaine de pointe.

D'abord, il semble possible, malgré des délais serrés, de produire des répertoires terminologiques de qualité dans les secteurs de pointe. Si l'on se fie à notre évaluation, le répertoire qui répondrait aux attentes des usagers est un ouvrage dans lequel sont clairement précisés les objectifs, le cadre théorique et la méthodologie qui a guidé son élaboration. De plus, c'est un ouvrage dans lequel sont consignées à la fois les unités simples et complexes, en n'oubliant pas les sigles, et qui fait mention des marques grammaticales, des marques d'usage et des variantes orthographiques. Le cas échéant, les synonymes sont précisés et l'on distingue les notions apparentées au moyen de renvois. Il comprend aussi une liste des domaines ou sous-domaines traités, une liste des abréviations utilisées et une bibliographie. Lorsque le type de notions étudiées s'y prête, il comprend des illustrations qui permettent de mieux comprendre les notions. Enfin, que la présentation soit alphabétique ou systématique, l'accès à l'information est facilitée par la présence de différents index.

Parce qu'ils comprennent des définitions et supposent un travail plus élaboré, les vocabulaires semblent encore être les répertoires qui répondent le mieux aux besoins des usagers. Dans le cas des ouvrages bilingues ou multilingues, la parution de lexiques semble précéder chronologiquement celle de vocabulaires. Cela s'explique aisément par le besoin de rendre rapidement disponible la terminologie d'un domaine.

Par ailleurs, il est intéressant de noter que, parmi les 23 ouvrages qualifiés de supérieurs, cinq ont été publiés avant 1980. Ce qui pourrait infirmer, en partie, l'opinion selon laquelle, dans les secteurs de pointe, les répertoires terminologiques ont une durée de vie très courte en raison de l'évolution rapide des terminologies. En effet, comme il s'agit généralement d'ouvrages qui couvrent la terminologie fondamentale d'un domaine, on constate qu'ils conservent une certaine actualité et qu'ils sont aussi largement consultés.

En ce qui a trait à l'édition, deux points retiennent l'attention. D'abord, il serait faux de croire que la première édition d'un répertoire terminologique ne peut être de qualité puisque, comme il a été précisé plus tôt, sur les 23 ouvrages de qualité remarquable, quinze en étaient à leur première édition. Enfin, il est intéressant de noter que, dans le cas du Canada, les répertoires élaborés et publiés par des entreprises sont ceux qui présentent le plus haut degré de qualité.

En dernier lieu, il faut rappeler que la demande initiale du CCRIT était celle de faire un vocabulaire. C'est l'enquête sur la situation linguistique de la terminologie dans le domaine de la bureautique qui nous a amenés, comme on vient de le voir, à déconseiller à cet organisme d'aller de l'avant. Dans les secteurs de pointe, ce type de demande risque de se présenter à nouveau. Y aura-t-il toujours des terminologues pour effectuer les enquêtes qui doivent précéder la mise en chantier de tout travail terminologique ? Sinon, ne risque-t-on pas d'assister à la publication d'une multitude de répertoires terminologiques qui se recoupent puisqu'ils auront été faits par des personnes ignorant la production existante ?

TABLEAU 1
NOMBRE ET TYPES DE RÉPERTOIRES ÉTUDIÉS

RÉPERTOIRES ÉTUDIÉS	VOCABULAIRES (71%)	LEXIQUES (23%)	DICT. ENCYCL. (6%)	TOTAL (100%)
UNILINGUES	37	-	7	44
BILINGUES / MULTILINGUES	55	30	-	85
TOTAL	92	30	7	129

TABLEAU 2
RÉPARTITION DES 129 RÉPERTOIRES ÉTUDIÉS
SELON LEUR FIABILITÉ

RÉPERTOIRES	NOMBRE	
PEU FIABLES	68	
FIABLES	38	
TRES FIABLES	23	61 (47%)
TOTAL	129	

TABLEAU 3
NOMBRE ET TYPES DE RÉPERTOIRES DE QUALITÉ SUPÉRIEURE

RÉPERTOIRES DE QUAL. SUP.	VOCABULAIRES (87%)	LEXIQUES (13%)	DICT. ENCYCL. (0%)	TOTAL (100%)
UNILINGUES	13	-	-	13
BILINGUES / MULTILINGUES	7	3	-	10
TOTAL	20	3	-	23

TABLEAU 4
**PROVENANCE DES RÉPERTOIRES
DE QUALITÉ SUPÉRIEURE**

PAYS	NOMBRE DE RÉPERTOIRES
ÉTATS-UNIS	9
FRANCE	7
CANADA	3
CANADA /É.-U.	2
SUISSE	2
TOTAL	23

TABLEAU 5
ÉDITION DES RÉPERTOIRES DE QUALITÉ SUPÉRIEURE

ÉDITEUR	NOMBRE DE RÉPERTOIRES
ÉDITEUR COMMERCIAL	17
ENTREPRISE	3
ORGANISME PUBLIC	3
TOTAL	23

TABLEAU 6
ANNÉE DE PUBLICATION DES RÉPERTOIRES
DE QUALITÉ SUPÉRIEURE

ANNÉE PUBLICATION	DENOMBRE DE RÉPERTOIRES
1987	4
1986	0
1985	5
1984	2
1983	2
1982	2
1981	3
1980	0
avant 1980	5
TOTAL	23

NOTES

1. Le terme «répertoire» est ici utilisé comme générique et désigne tout recueil de termes unilingue, bilingue ou multilingue comprenant ou non des définitions.
2. Organisme qui relève du ministère canadien des Communications.
3. Pour être retenus aux fins de l'étude, les ouvrages devaient être aisément accessibles aux usagers canadiens.
4. Parce qu'ils étaient considérés comme des classiques, certains ouvrages dont la publication est antérieure à 1980 ont été retenus aux fins de l'étude. Songeons, par exemple, au *Dictionnaire de l'informatique* d'André Le Garff, paru en 1975 aux Presses Universitaires de France.
5. Cf. Monique C. Cormier et Jean-Claude Boulanger (dir.) (1989) : *Les répertoires terminologiques de la bureautique : bibliographie analytique*, Québec, Presses de l'Université Laval.
6. On trouvera en appendice la liste de ces ouvrages.
7. Rachel Boutin-Quesnel *et al* (1985) : *Vocabulaire systématique de la terminologie*, Cahiers de l'Office de la langue française, Québec, Gouvernement du Québec, p. 29.
8. *Ibid*, p. 30.
9. Deux auteurs ont déjà proposé des critères pour l'évaluation de la documentation en terminologie, critères dont il a été tenu compte ici. Il s'agit de Guy Rondeau (1984) : *Introduction à la terminologie*, 2^e éd., Chicoutimi, Gaëtan Morin, pp. 52-54 et Robert Dubuc (1985) : *Manuel pratique de terminologie*, 2^e édition revue et augmentée, Montréal, Linguatex, pp. 147-149.
10. Précisons que les membres de l'équipe de recherche qui ont évalué les ouvrages possédaient plusieurs années d'expérience en terminologie et avaient utilisé fréquemment bon nombre des ouvrages étudiés. Ceci a certainement influencé le jugement final porté sur les ouvrages.

APPENDICE

Liste des ouvrages de qualité supérieure

- ARSENAULT, Lillian (1987) : *Les réseaux locaux*, Montréal, IBM Canada ltée, 191 p.
- CHANDOR, Anthony (1981) : *The Facts on File Dictionary of Micro-Computers*, New York, Facts on File, 184 p.
- CHANDOR, Anthony (1981) : *The Penguin Dictionary of Microprocessors*, England, Penguin, 184 p.
- CHANDOR, Anthony et al (1977) : *The Penguin Dictionary of Computers*, 2nd ed., New York, Penguin, 440 p.
- GALLAND, Frank J. (1982) : *Dictionary of Computing*, New York-Toronto, John Wiley, VI + 330 p.
- GINGUAY, Michel (1984) : *Dictionnaire d'informatique, bureautique, télématique, français-anglais*, 3^e éd., Paris, Masson, 210 p.
- GINGUAY, Michel (1987) : *Dictionnaire d'informatique, anglais-français*, 9^e éd., Paris, Masson, 305 p.
- GINGUAY, Michel et Annette LAURET (1987) : *Dictionnaire d'informatique*, 3^e éd., Paris, Masson, 325 p.
- GODMAN, Arthur (1984) : *Methuen Thesaurus of Computer Science*, New York-Toronto, Methuen, 274 p.
- GRAHAM, John (1983) : *The Facts on File Dictionary of Telecommunications*, New York, Facts on File, 200 p.
- LANGLEY, Graham (1982) : *Telephony Dictionary*, Chicago, Telephony, 303 p.
- LE GARFF, André (1975) : *Dictionnaire de l'informatique*, Paris, Presses Universitaires de France, X + 570 p.
- MESSERLI, Paul-Albert (1979) : *Lexique de la télématique*, Paris, SCM, 218 p.
- MORVAN, Pierre (1985) : *Dictionnaire de l'informatique*, 6^e éd., Paris, Larousse, 341 p.
- SIPPL, Charles J. (1981) : *Microcomputer Dictionary*, 2nd ed., Indianapolis, Howard W. Sams, 606 p.
- SIPPL, Charles J. (1985) : *Dictionary of Data Communications*, 2nd ed., New York, Halsted Press, 532 p.
- SIPPL, Charles J. and David A. KIDD (1976) : *Micro-Computers and Micro-Electronics Dictionary and Guide*, California, Integrated Computer Systems Inc., 518 p.
- Techniques de l'ingénieur (1981-1987) : *Vocabulaire de l'informatique*, Fascicules H540, H541, H542, Paris, Techniques de l'ingénieur.
- Téléglobe Canada, Services linguistiques (1983) : *Dictionnaire bilingue des télécommunications internationales / Bilingual Dictionary of International Telecommunications, Tome 1, Théorie des antennes / Antenna Theory*, Montréal, Téléglobe Canada, XXI + 129 p.
- Téléglobe Canada, Services linguistiques (1985) : *Dictionnaire bilingue des télécommunications internationales / Bilingual Dictionary of international Telecommunications. Tome 2. Équipements de transmission / Transmission Equipment*, Montréal, Téléglobe Canada, XVIII + 506 p.
- Union internationale des télécommunications, Comité consultatif international télégraphique et téléphonique (1985) : *Livre rouge, Tome X — Fascicule X.1 Termes et définitions*, Genève, IUT, X + 577 p.
- Union internationale des télécommunications, Comité consultatif international télégraphique et téléphonique (1985) : *Red Book, Volume X — Fascicule X.1 Terms and Definitions*, Genève, UIT, VIII + 559 p.
- WEIK, Martin H. (1977) : *Standard Dictionary of Computers and Information Processing*, 2nd ed., Rochelle Park (NJ), Hayden, 390 p.